

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 480 désignant une Commission pour étudier la répartition de la glace entre les membres de la population et de l'armée

n° 480

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
15 juillet 1941

Numéro JO  
n° 536 du 31/07/1941

Date du numéro  
31 juillet 1941

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une Commission, composée de : M. Alemant, administrateur de 1re classe des colonies, commandant le cercle de Djibouti, président; M. Marill, président de la Chambre de commerce, représentant le Service du ravitaillement général, membre; M. Verdun, chef du Service des travaux publics, membre; M. Grandy, intendant, représentant le Service de l'intendance, membre, se réunira sur la convocation de son président à l'effet d'étudier les meilleures conditions possibles de répartition de la glace entre les membres de la population et de l'armée.

#### Art. 2

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**NOUAILHETAS.**